

Délibération n° 2018-01-41

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

Objet

Approbation de la
modification n° 1 du
Plan Local
d'Urbanisme de
Perrier

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

22 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu

8 mars 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 95
Votants : 103
Pour : 103
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIALT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETELH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrick à PEITHEIL Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (23) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHALLET Vincent ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-44 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Perrier en date du 29 novembre 2006 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du Conseil municipal de Perrier en date du 04 avril 2016 engageant la procédure de modification n° 1 du PLU ;

VU la délibération du Conseil municipal de Perrier en date du 28 novembre 2016 complétant la délibération engageant la procédure de modification n° 1 du PLU ;

VU l'avis des personnes publiques associées ;

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 09 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le projet est prêt à être approuvé, et qu'il comprend :

- l'additif au rapport de présentation ;
- le règlement, le plan de zonage et la liste des emplacements réservés du PLU modifiés ;

CONSIDÉRANT que le dossier relatif à la modification est tenu à la disposition du public à l'Agglo Pays d'Issoire et à la mairie, aux heures et jours d'ouverture au public, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la modification n° 1 du PLU de Perrier.

Cette délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018

